

## VOEU N°DL20220030 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**VOEU POUR UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'UKRAINE**

**M. Hervé REYNAUD** expose ce qui suit :

Considérant la guerre initiée par l'invasion brutale du territoire ukrainien, matérialisée par des attaques ou des bombardements, des populations civiles qui fuient et une crise humanitaire européenne dont nous mesurons l'ampleur sur notre territoire ;

Considérant les nombreuses victimes que génère cette guerre en Ukraine mais aussi en Russie, toutes les personnes qui luttent, les souffrances, les douleurs, les vies volées, les enfances brisées, les atteintes aux droits humains, un patrimoine en lambeaux, plus de 10 millions d'ukrainiens en exil ;

Considérant que l'offensive militaire russe remet profondément en cause les fondements du droit international ainsi que l'existence de l'État ukrainien ;

Considérant le Pacte mondial sur les réfugiés voté par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018 ;

Considérant la présidence française du Conseil de l'Union Européenne jusqu'au 30 juin 2022 ;

Considérant l'engagement des élus saint-chamonnais pour la sauvegarde de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté ;

Considérant la délibération par laquelle le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'organisation Pompiers humanitaires de France ;

Considérant que la ville de Saint-Chamond a réagi très vite en mettant en place une plateforme de relais logistique de la solidarité ;

Considérant la proposition faite par la ville en parfaite coordination avec les services de la préfecture de la Loire, l'Association des maires de France, les maires de la Loire, en lien aussi avec le Département et Habitat et Métropole de mettre en ligne un service internet pour recenser les offres d'hébergement des particuliers et de la collectivité ;

Considérant les offres d'accompagnement (interprétariat, alphabétisation, accompagnement social et scolaire) qui sont proposées aux familles ukrainiennes ;

Considérant la mise en valeur des couleurs du drapeau ukrainien en signe de soutien ;

**Les élus du Conseil Municipal condamnent unanimement l'invasion russe déclenchée en Ukraine le 24 février 2022, appellent solennellement par toute voie à faire taire les armes au plus vite et émettent le vœu que :**

**- Les efforts de la France et de l'Union Européenne permettent de parvenir à une solution diplomatique multilatérale, comprenant notamment un « cessez-le-feu » immédiat, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainienne ainsi que la mise en place de sanctions renforcées contre le Kremlin.**

**- La ville de Saint-Chamond poursuive sa politique de solidarité à l'égard du peuple ukrainien pour organiser un accueil d'urgence des réfugiés entrepris par les pays européens limitrophes de l'Ukraine ainsi que l'envoi de moyens matériels et financiers.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** ce vœu.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD